

DESTINATAIRE

Nom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

SIRET:

NAF:

**REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE NON DOMESTIQUE
ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE
DECLARATION AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

DATE LIMITE DE RETOUR: **1^{er} avril 2024**

La déclaration est à retourner à l'adresse suivante sous pli affranchi :

Office de l'eau Réunion
**33 Impasse Henri Guillaumet, Bois de Nèfles -
97411 Saint-Paul**

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance

**PERSONNE POUVANT FOURNIR DES
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nom:

Prénom:

Fonction:

Téléphone:

SIGNATAIRE AUTORISE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Téléphone:

A Le .. / .. /

Signature:

**DECLARATION DES ACTIVITES POLLUANTES
ET DU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'EPURATION**

Etablissement concerné : Nom:

Quantités mensuelles des grandeurs caractéristiques pour chaque activité polluante

	Activité polluante (code, grandeur caractéristique)	Activité polluante (code, grandeur caractéristique)	Activité polluante (code, grandeur caractéristique)
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

Unités de traitement

Codes des unités de traitement appliquées aux activités polluantes			

Destination des effluents (nom et pourcentage de chaque destination)

Réseau d'assainissement			
Milieu naturel			
Autre			

Codes des unités de traitement

UT001 = Bassin de décantation sans réactifs.
 UT002 = Unité de traitement physico-chimique, hors détoxification.
 UT003 = Unité de tamisage.
 UT004 = Unité de traitement biologique assurant ni la nitrification ni la déphosphatation.
 UT005 = Unité de traitement biologique assurant la nitrification.
 UT006 = Unité de traitement biologique assurant la nitrification et la déphosphatation.
 UT007 = Installation de détoxification sans précipitation des phosphates par voie physico-chimique.

UT008 = Installation de détoxification et élimination des phosphates par précipitation voie physico-chimique.
 UT009 = Bassin d'évaporation.
 UT010 = Transfert des pollutions dans un autre établissement.
 UT011 = Fouille fermée.
 UT012 = Recyclage et revalorisation.
 UT013 = Unité de séparation physique par évapoconcentration ou par dispositif à membranes.

**EPANDAGE DES EFFLUENTS SUR TERRE AGRICOLE
EPANDAGE DIRECT**

Etablissement concerné :

Pratiquez-vous l'épandage direct de vos effluents ?

OUI

NON

Pourcentage des effluents soumis à l'épandage direct : _____ %

OUI **NON**

RÉCUPÉRATION DES EFFLUENTS

Existence de plans identifiant les exutoires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'établissement au milieu naturel		
Etudes montrant l'efficacité de la collecte		
Suivi périodique des points de rejet au milieu naturel		

ELIMINATION DE LA POLLUTION

Apports de substances toxiques supérieurs aux doses ayant des effets toxiques pour les sols ou les plantes		
L'épandage est exploité en production végétale afin que les éléments apportés soient utilisés par les cultures		
Stagnation et ruissellement d'effluents		
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage		
Stockages d'effluents avant épandage suffisants et adaptés au vu du plan d'épandage		
Tenue d'un cahier d'épandage		
Evaluation des quantités de matières à épandre à partir soit d'analyses périodiques, soit d'évaluations forfaitaires réalisées en fonction de l'activité polluante, soit d'une campagne générale de mesure		
Réalisation d'une étude du périmètre d'épandage portant sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être utilisées définissant notamment la gestion des parcelles, le calendrier et les doses des apports		
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique global sur l'ensemble des parcelles utilisées : par comparaison des exportations par les récoltes prévues et des apports effectifs organiques et minéraux sur les parcelles		
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote et le phosphore sur chacun des îlots culturaux sur lesquels ont été épandues les pollutions : par comparaison de l'ensemble des fournitures au sol et des besoins des productions effectives sur les parcelles		
La régulation et le contrôle des dosages, et la répartition des effluents sur le sol sont permises par le matériel d'épandage toutes les dispositions sont prises pour amener les matières fertilisantes aux périodes favorables à leur utilisation par le couvert végétal ou pour contrôler leur stock dans le sol		
Mise en évidence des rendements épuratoires sur la DCO supérieurs à 97% par une étude particulière : les analyses des prélèvements sur des piézomètres montrent l'absence d'impact significatif de l'épandage sur la qualité de la nappe		
Existence d'une procédure de validation des mesures et d'un dispositif de suivi interne à l'établissement		
Absence d'altération de la structure et de la qualité des sols par l'épandage		
Equilibre hydrique constant des sols absence de dépassement des possibilités d'évapotranspiration et d'absorption des sols sans saturation de leur couche superficielle		
En cas de stockage des effluents : d'après un bilan hydrique, avez-vous des pertes de moins de 5% des effluents ? (ce taux pouvant être porté à 10 % si l'analyse de prélèvements sur piézomètre ne met pas en évidence d'impact significatif du stockage sur la qualité de la nappe.)		
Respect des contraintes identifiées et adéquation du matériel d'épandage à ces contraintes		
Atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote (NR et NO) et le phosphore (P)		

TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Etablissement concerné :

Destination des boues d'épuration de l'établissement

Indiquez l'origine de vos boues (unité de traitement interne, process de production...) en précisant à chaque fois la quantité produite et la quantité évacuée (en matière sèche - poids x %siccité) ainsi que leur destination (compostage, champ d'épandage, filière agréée...)

Origine de la boue	Quantité produite (kg)	Quantité évacuée (kg)	Destination précise ou traitement

Pratiquez-vous l'épandage des boues d'épuration ?

OUI

NON

OUI	NON
------------	------------

EPANDAGE DES BOUES D'ÉPURATION

Existence d'un cahier d'épandage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation de ruissellement après épandage des boues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockages de boues avant épandage suffisants et adaptés au vu du plan d'épandage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports supérieurs aux quantités et/ou hors des périodes prescrites par le plan d'épandage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en évidence par le cahier d'épandage des pratiques conformes aux prescriptions du plan d'épandage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformément au plan d'épandage, les apports sont conformes aux doses prévues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformément au plan d'épandage, les apports sont réalisés pendant les périodes prescrites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POLLUTION D'ORIGINE NON DOMESTIQUE ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Etablissement concerné : Nom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

SIRET: NAF:

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements raccordés

Volume d'eau facturé au titre de l'assainissement avant abattement ou dégressivité au cours de l'année 2023, d'après les factures d'eau ou d'assainissement (en mètre cube) :

Renseignements complémentaires

Activités exercées et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles Activités exercées et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles :

Origine de l'eau

- Alimentation par réseau public (en mètre cube par an) :

- Prélèvement dans le milieu naturel (en mètre cube par an) :

Nombre total d'emplois sédentaires sur le site au cours du mois maximal d'activité (effectif inscrit + personnel extérieur - absences longue durée - non sédentaires) :

Modifications intervenues au cours de l'année sur la structure juridique de l'établissement (cession, fusion-absorption...) et/ou observations générales :